



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°10-06

L'an deux mille dix,  
Le 5 février à Chalons en Champagne

Date de convocation	11 janvier 2010
Nombre de délégués :	
+ Titulaires et suppléants	72 dont 36 titulaires
+ Présents	23
+ Vote par procuration	1

#### Étaient présents :

Mmes Joëlle BARAT, Arlette CHARBONNIER et Morgane PITEL, MM Jacques JEANTEUR, Daniel BEGUIN, François BUSSIERE, Daniel COURTAUX, Robert COURTY, Sylvain DALLA-ROSA, André DEGUIS, Olivier GUCKERT, Guy JOSEPH, Daniel LAURENT, Jean LIPP, Jean PANCHER, Pierre PANDINI, Claude PHILIPPE (qui a reçu un pouvoir de M. Jean Pierre Florentin), Bruno PILARD, Michel PORCELLI, Daniel ROUVENACH, Alain ROY, Daniel TOURNAY, Jacky NICOLAS

#### Objet de la délibération :

**Marché d'exploitation de la ZRDC de Mouzon : Appel d'offres ouvert pour la désignation de prestataires de service spécialisé**

Pour assurer la gestion des ouvrages situés dans le périmètre des travaux de la digue de Mouzon, il est nécessaire de prévoir un suivi et un entretien des ouvrages par des prestataires de service spécialisé.

En conséquence, le comité syndical décide, à l'unanimité :

1. d'autoriser la mise en place de cette prestation de service ;
2. d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert ;
3. d'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré inapproprié, irrégulière ou inacceptable, soit le lancement d'un nouvel appel d'offres, soit la signature d'un marché négocié, conformément aux dispositions de l'article 35-I-1° et , le cas échéant, de l'article 35-II-3° du Code des Marchés Publics.
4. d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier

Le Président,

Jacques JEANTEUR